

Règlement du Challenge départemental 2019

Des écoles de cyclisme du Calvados :

Patronné par le garage CITROEN de CORMELLES le ROYAL

Article 1 : Le challenge départemental des écoles de cyclisme est ouvert aux licenciés FFC du Calvados, prés licenciés, poussins, pupilles, benjamins et minimes 1, garçons et minime 1 et 2 filles.

Article 2 : Les catégories seront les suivantes, Prés licenciés garçons et filles, Poussins 1 et poussines 1et2, Poussins 2, Pupilles 1 et Pupilles filles 1 et 2, Pupilles 2, Benjamins 1 et Benjamins 1 et 2, Benjamins 2, Minimes 1 et Minimes filles 1 et 2, soit 8 catégories pour les garçons et 5 catégories pour les filles. Un maillot de leader sera remis après chaque épreuve (13 maillots seront remis au podium).

Article 3 : Le challenge comportera 4 épreuves, cyclo-cross, route, piste, jeux d'adresses. Les points pour les garçons seront attribués de la façon suivante, 1^{er} 25 Pts, 2^{ème} 23 Pts, 3^{ème} 21 Pts, 4^{ème} 19 Pts, puis 18 Pts, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3. Les 20 premiers de chaque épreuve marqueront des points plus 1 Pts de présence à chacun des coureurs présents. Les féminines se verront attribuer la même grille soit la 1^{ère} 25 Pts, 2^{ème} 23 Pts, 3^{ème} 21 Pts. Le classement général sera obtenu par l'addition des points obtenus lors de chaque épreuve, le coureur ayant réalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du challenge 2018. En cas d'égalité au classement provisoire, la meilleure place du jour départagera les coureurs, et au classement général celui qui aura réalisé la meilleure place aux jeux sera déclaré vainqueur.

Article 4 : Sur l'épreuve piste, deux épreuves au programme le sprint et le scratch, le 60 m pour les prés licenciés, les poussins et les pupilles et un 200 départ arrêté pour les benjamins et les minimes. Ensuite course scratch pour chaque catégorie. Le classement du jour sera obtenu par l'addition des points obtenus sur les deux épreuves. En cas d'égalité le meilleur temps du sprint sera déclaré vainqueur.

Article 5 : Un classement par équipe sera établi après chaque épreuve à la fin du challenge, les 6 meilleurs coureurs de chaque club, dans 13 catégories différentes et par épreuves compteront pour le classement, le club ayant obtenu le moins de points se verra attribué le challenge, en cas d'égalité le club ayant obtenu le meilleur résultat au jeu d'adresse sera déclaré vainqueur.

Article 6 : Les maillots seront définitivement remis lors de la dernière épreuve. Podium du jour qui récompensera les trois premiers de chaque catégorie par une médaille.

Le classement par équipe sera récompensé par un trophée lors de l'A.G. du 19 octobre.

Article 7 : Dates et lieu des épreuves pour cette saison.

06 Avril	Condé sur Noireau	U.C. Conde	Cyclo-cross/Jeux
08 Juin	Subbles	E.C. St Vigor	Route

- Restera à définir la piste, lieu, date ?